

1 % paysage et développement

Quatre millions d'euros attribués

Pour compenser l'impact de l'A19 sur le paysage, 1 % du coût total de l'ouvrage, soit quatre millions d'euros, était disponible pour des projets valorisant le paysage et le patrimoine des communes concernées.

Même si la politique d'accompagnement du 1 % paysage et développement concerne tous les grands projets, le coût de construction de 100 km d'autoroute donnait à cette disposition une dimension tout à fait inhabituelle.

Le principe est en effet de consacrer 1 % du coût global à l'accompagnement de projets sur le territoire des communes concernées, soit une enveloppe de 4 millions d'euros.

Des priorités définies

Trois appels à projets ont donc été lancés successivement entre 2007 et 2011. Plusieurs priorités avaient été définies : le soutien à la qualité des zones d'activités, la valorisation du patrimoine bâti, la valorisation du paysage et des entrées de villes ou villages.

Au final 135 dossiers ont



Les aménagements de la place Saint-Lubin, ici lors de l'inauguration en septembre 2012.

été déposés. Sur les 69 dossiers retenus, 25 portaient sur les études, 40 étaient présentés par les collectivités, 27 par des exploitants agricoles ou des particuliers et deux par la fédération de chasse.

Des églises, des places, des haies pour le gibier

Dans le Pithiverais, le 1 % paysage et développement a ainsi aidé par exemple les collectivités

pour le financement des aménagements réalisés aux abords de l'église Saint-Lubin à Yèvre-le-Châtel, la mise en valeur de l'église d'Attray, les aménagements d'espaces publics à Ascoux, la mise en valeur du centre-ville à Neuville-aux-Bois et du centre bourg à Bouzonville-aux-Bois, les aménagements paysagers et liaison douce à Mareau-aux-Bois, les liaisons douces de la

zone Sainte-Eutrope à Escrennes.

Dans le Beaunois, les seuls dossiers de travaux retenus concernaient des exploitants agricoles ou des particuliers pour la restauration de bâtiments. La fédération départementale des chasseurs a obtenu des financements pour la plantation de haies sur les communes réparties le long de l'autoroute.